



Le président du sénat de la République dément qu'une entente ait déjà été trouvée entre le Parlement et l'Exécutif en vue de trouver une issue à la crise. Selon Jocelerme Privert, le corps législatif ne dispose d'aucune liste de noms de personnalités apte à devenir premier ministre.

“Aucun accord entre l'exécutif et le parlement n'a été trouvé, la démission supposée du premier ministre Evans Paul n'a pas été notifiée au parlement, aucun nom de premiers ministrables n'a été soumis au corps législatif non plus”, a dit Jocelerme Privert qui qualifie de fausses toutes les informations relayées par certains médias.

Tandis que l'échéance constitutionnelle du 7 février approche, l'élu des Nippes continue d'appeler à un large consensus entre tous les acteurs.

Certes les débats se font de manière institutionnelle, parlement-exécutif, mais souffrent d'un manque d'ouverture. D'autres secteurs, comme la classe politique par exemple, sont tenus à l'écart, ce que regrette le sénateur Privert.

Pour que le choix du prochain chef de gouvernement se fasse et soit acheminé au parlement, une condition a été posée : la démission d'Evans Paul et la confirmation écrite de cette démission transférée au parlement.

Alors que le dialogue entre le chef de l'Etat et les présidents des deux chambres semble interminable, les rencontres entre le parlement est des membres d'organisation de la

Haïti-Crise : Pas d'entente entre l'exécutif et le Parlement, le choix du PM est dans l'impasse

Écrit par GA/HPN

Mardi, 02 Février 2016 18:56

communauté internationale se multiplient.

Après l'OEA, le lundi 1er février, des membres de la communauté des états latino-américains et des caraïbes (CELAC) se sont entretenus, ce mardi, avec le président du sénat.

L'ambassadeur de France en Haïti a rencontré le numéro un de la chambre basse le même jour. Tous les acteurs étrangers ont fait part de leur grande préoccupation.